L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 15 SEPTEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI MATIN, 15 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et parapluies coton.

Par Eugène Tourné au 1er de la rue des Ursulines.—Vin d'Espagne

Par Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres.—Bottes, souliers, brodequins et habillements.

Par D. E. Morphy, aux Nos 108 et 110 de la rue Poydras, jambons en épaules et plats côtés.

SPECTACLES.

Mardi, 15 septembre 1874.

ACADEMIE. Ouverture.—Grande troupe de Sheridan, Mack & Day, pièces dramatiques, comiques, etc.

Plats cotés et épaules. Voir l'avis d'encan de D. E. Morphy.

(OFFICIEL)

Proclamation au Peuple de la Louisiane.

Depuis deux ans, vous avez supporté avec patience et courage une grande injustice. Par la fraude et la violence le gouvernement de votre choix a été renversé et son pouvoir usurpé. Protestation après protestation—appel après appel au Président des Etats-Unis et au Congrès n'ont pu vous donner le remède que vous aviez le droit de demander d'après la Constitution.

L'injustice n'a pas été réparée; au contraire, grâce à la servilité de juges de parti, tous les remèdes légaux vous sont fermés. Chaque jour la taxation a augmenté avec des frais et des pénalités qui équivalent à la confiscation de vos propriétés, vos ressources sont dilapidées, votre crédit est ruiné, et cela amène la faillite de vos grands établissements financiers.

Le département judiciaire de votre gouvernement a été annulé par la conversion du *posse comitatus* légal du shérif pour l'usage de l'usurpateur dans le but de renverser les jugements des cours, au mépris de la loi le conduisant à employer cette force pour l'arrestation du shérif lui-même, pendant qu'il était employé à servir les procédures d'une cour.

A ces calamités il faut ajouter une législature corrompue et vicieuse fabriquant des lois, en violation de la Constitution, dans le but de préserver et de perpétuer son autorité usurpée—une police métropolitaine payée par la ville, sous le contrôle de l'usurpateur, qui vous est imposée pour vous intimider et vous garder en sujétion.

Tous les droits publics vous ont été refusés; et, comme pour vous réduire au désespoir, les armes particulières ont été saisies et des particuliers arrêtés. On vous a réduit à une telle extrémité que la dignité de l'homme se refuse à une plus longue soumission.

Mû par un sentiment de devoir, comme le lieutenant-gouverneur légalement élu de l'Etat faisant les fonctions de gouverneur en l'absence du gouverneur MacEnery, je lance cette proclamation appelant la milice de l'Etat, embrassant tous les hommes de 18 à 45 ans sans distinction de couleur ni de condition antérieure, à s'armer et à s'assembler sous leurs officiers respectifs dans le but de chasser du pouvoir les usurpateurs.

Donné sous ma signature et mon sceau le 14 septembre 1874.

D. B. PENN, Lieutenant-Gouverneur.

APPEL DE LA MILICE.

Département de l'Exécutif. Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, le 14 septembre 1874.

Ordre général No 1.

1° Le général Frederick N. Ogden est nommé par la présente général provisoire de la milice de l'Etat de la Louisiane; il en prendra immédiatement le commandement et l'organisera en compagnies, en régiments, en bataillons.

2° Le général Ogden présentera, sans délai à son département, les noms de son état-major, des officiers des régiments et des compagnies pour qu'ils reçoivent leurs commissions.

Par ordre de D. B. PENN,
Lieutenant-Gouverneur et faisant fonctions de Gouverneur et de Commandant en chef de la milice de l'Etat de la Louisiane.

AUX HABITANTS DE COULEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, le 14 septembre 1874.

Dans le grand mouvement commencé maintenant contre le monstrueux despotisme de l'usurpateur Kellogg, soyez assurés qu'on ne veut vous faire aucun mal ni à vos personnes ni à vos propriétés, et qu'on respectera vos droits.

Livrez-vous à vos occupations ordinaires et vous ne serez pas inquiétés.

Nous faisons la guerre aux voleurs, aux pillards et aux spoliateurs de l'Etat qui enveloppent votre race dans notre ruine commune.

Nous sommes décidés à soutenir et à défendre les droits des gens de couleur aussi bien que ceux de la race blanche.

D. B. PENN,
Lieutenant-gouverneur, faisant fonctions de gouverneur et commandant en chef de la milice de l'Etat de la Louisiane.

Louisiane.

Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodeaux, du 12 du courant:

ENREGISTREMENT. — L'enregistrement va bien. Les bons citoyens qui sont en majorité dans notre paroisse comprenant la nécessité d'un changement dans l'administration, ne se font pas prier pour aller retirer leurs nouveaux certificats d'électeur. Depuis l'ouverture de ce bureau à la maison de cour à Thibodeaux, jusqu'au 11 septembre le nombre des certificats émis s'élève au chiffre de 3,700.

RECOLTE.—Les pluies continuelles qui ont succédé à la sécheresse ont commencé par faire du bien aux cannes, et au jeune riz; mais le vieux riz a considérablement souffert. Celui qui était déjà moissonné a encore plus souffert que celui qui était sur pied. On nous rapporte que sur quelques plantations, la masse d'eau tombée pendant ces derniers jours a gagné le pied des gerbiers, et a produit une si grande fermentation que le grain commence à germer. La récolte de cannes donne encore beaucoup d'espoir. Il est une chose qui tracasse encore nos planteurs, c'est de trouver le moyen de pouvoir charroyer le bois de chauffage nécessaire pour son exploitation, si le mauvais temps continue.

Le *Democrat* d'Alexandrie se réjouit de ce que la paroisse ait eu trois ou quatre averses; elle en a assez maintenant, mais il est à craindre que les pluies ne deviennent trop fréquentes.

Le *Sugar Planter* d'Ouest Baton-Rouge du 12 septembre, nous annonce qu'il a plu tous les jours de la semaine: il faut aux habitants de dix à vingt jours de sécheresse et un bon soleil pour fortifier et faire mûrir la canne.

On lit dans le *Franklin Sun* de la même date:

Il circulait, samedi, une pétition sur laquelle figurent un grand nombre de signatures: elle demande au juge Taliaferro et à l'avocat de district D. B. Gorham de donner leur démission.

Une autre pétition adressée à W. H. McVey, percepteur de taxes, l'invite à se démettre de ses fonctions.

☞ Tout ce qu'on demande c'est 10,000 personnes pour inspecter le nouveau genre de meubles qu'on reçoit tous les jours chez Jos. B. Hubbard.

—On écrit de Linz, 25 août, à l'Agence Havas:

"Depuis quelque temps, on voit fonctionner presque ouvertement dans la Haute-Autriche une ligue de propagande prussienne. Un de ses principaux moyens d'action consiste à répandre des images populaires à la gloire de l'Allemagne, c'est-à-dire de la Prusse.

"Ainsi cette année, on a distribué dans ces contrées plusieurs millions de cahiers à l'usage des écoles, dont la couverture est historiée de sujets tels que le portrait du prince impérial d'Allemagne, des épisodes de la guerre de 1870, etc. Le colportage de ces images prend des développements énormes. Les autorités autrichiennes n'osent ou ne peuvent entraver cette [illegible] prussienne."

RESTAURATION DU Gouvernement du Peuple de la Louisiane.

M. Kellogg et ses complices avaient cru que parce qu'ils avaient soumis la patience du peuple de la Nouvelle-Orléans aux plus fortes et aux plus humiliantes épreuves depuis deux ans, ils pouvaient pousser l'audace et l'insolence jusqu'à fouler aux pieds les droits les plus sacrés et les plus chers. Mais ils ont comblé la mesure et ils ont trop clairement prouvé que leur intention était de perpétuer, par tous les moyens imaginables de fraude et de violence, leur pouvoir usurpateur.

A moins d'abdiquer leurs titres d'hommes libres, les citoyens de la Nouvelle-Orléans ne pouvaient consentir à courber plus longtemps la tête sous un joug honteux et qui menaçait d'achever la ruine de l'Etat et de ses habitants.

Des citoyens considérés qui ne se mêlent pas habituellement des luttes politiques, ont pris l'initiative de la convocation d'un grand meeting populaire. Un comité composé de quatre membres influents et honorables de la communauté, est allé à la maison d'Etat transformée en forteresse, présenter à l'usurpateur Kellogg, l'expression de la volonté de l'immense majorité du peuple et lui demander d'abdiquer.

Ce comité n'a pu avoir accès auprès de Kellogg qui était caché on ne sait où et l'un des plus funestes instruments du radicalisme, l'ex-juge Dibble, a répondu que le meeting ne pouvait être reconnu et que Kellogg n'abdiquerait pas.

Par cette réponse la clique de Kellogg qui avait armé un millier de nègres de bas étage ramassés sur la levée et dans les rues pour renforcer sa police déjà augmentée, jetait un défi manifeste à la population. Ce défi a été fièrement relevé par les orateurs du meeting qui ont dit aux citoyens que le moment des paroles était passé, que celui de l'action était venu.

Nous rendons compte ailleurs du meeting et des évènements qui l'ont suivi. La police de Kellogg n'a pu tenir devant l'élan des citoyens et il est probable que le reste de ses forces enfermé dans la Place-Jackson et le ramassis qui occupe l'Hôtel St-Louis capituleront plutôt que de persister dans une lutte inégale.

Le lieutenant gouverneur Penn, a assumé le gouvernement de l'Etat en l'absence du gouverneur McEnery et on trouvera plus loin sa proclamation au peuple ainsi que son ordre sur l'organisation immédiate des milices.

Les citoyens ne manqueront pas de se rallier en masse autour du nouveau gouvernement afin de l'aider à rétablir l'ordre et la paix dans notre communauté. On verra que le gouverneur Penn fait appel à tous les citoyens sans distinction de couleur. Il réfute ainsi clairement par là les calomnies débitées contre le parti conservateur par la clique radicale.

L'heure est suprême et cette occasion est la plus propice que puisse saisir le peuple de la Louisiane pour s'affranchir de l'oppression et du pillage.

Il faut montrer à Kellogg et à ses complices que c'est avec toute la partie honnête d'une population de deux cent mille âmes qu'il a voulu engager la lutte.

Que chaque homme valide aille donc grossir les rangs des milices légales et la tentative faite par l'usurpateur pour désarmer les citoyens n'aura servi qu'à le faire renverser plus tôt qu'il ne l'eût été par le vote populaire.

Les défenseurs de la cause du peuple se comptaient hier par centaines, il faut qu'aujourd'hui ils se comptent par milliers. Une démonstration imposante de force empêchera l'effusion du sang en démontrant aux Kellogistes l'inutilité pour eux de prolonger la lutte.

La population de couleur.

Nous appelons l'attention de la population de couleur sur la proclamation qui lui est adressée par le gouverneur Penn.

Dans la journée d'hier, on a remarqué que les gens de couleur ont pu circuler librement partout, avant, pendant et après la bataille, sans que personne songeât à les molester. Nous croyons qu'il n'y a que les fanatiques et les ignorants parmi les gens de couleur qui soient allés s'enrôler dans l'armée de Kellogg.

La population blanche n'a aucun intérêt à maltraiter la population de couleur et ce n'est ni dans ses sentiments ni dans ses intentions. Que celle-ci soit donc pleinement rassurée et qu'elle fasse cause commune avec la population blanche pour rétablir la paix, la bonne harmonie et la prospérité dans notre malheureux Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Triste accident.

Un bien triste accident est arrivé dimanche à bord du bateau à vapeur B. L. Hodge, placé en haut de la rue Thalia. Des enfants jouaient autour du pont, lors que deux d'entre eux se pendirent à un agrès dont l'extrémité se trouvait sur le pont de la chandière. Un boulon s'étant rompu l'agrès tomba tout d'un coup sur trois jeunes garçons qui se trouvaient dessous. L'un d'eux François Marin Levy, âgé de neuf ans fils de L. C. Levy, reçut l'agrès sur la tête et il est mort dans la nuit. Son frère Bennet B. Levy, âgé de 11 ans, eut la jambe brisée et cela faisait pitié de l'entendre crier "mon pauvre frère." Charles Benjamin, âgé de 10 ans, a été grièvement blessé à la tête, mais on espère qu'il en réchappera.

—La *Presse* s'exprime ainsi au sujet du parti révolutionnaire en Italie:

Les évènements dont les Romagnes viennent d'être le théâtre n'ont donc, en eux-mêmes, rien d'alarmant, rien de sérieux. Ce qui est grave, c'est la situation que trahit l'existence de ces nombreuses sociétés plus socialistes que républicaines. On les a dissoutes, mais on peut s'attendre à les voir se reconstituer sous d'autres noms. Elles ne constituent pas, assurément, un danger actuel, imminent.

L'Italie, pays essentiellement agricole et dont l'industrie est encore dans l'enfance, offre à leur action un terrain absolument ingrat. L'esprit public leur est absolument contraire. L'Italien est monarchique par raison, antirévolutionnaire et conservateur par instinct. Ce qui est à redouter, c'est l'action dissolvante et démoralisatrice que ces sociétés soi-disant démocratiques peuvent exercer à la longue sur les masses. C'est là un péril sérieux, dont le gouvernement ne saurait trop se préoccuper.

—Le *Constitutionnel* croit, avec raison, que l'utilité du voyage du maréchal-président est incontestable:

Le maréchal n'a point de parti. Depuis plus d'un an qu'il est au pouvoir, il lui eût été aisé de s'en créer un; il ne l'a pas fait; on ne l'a pas fait en son nom.

C'est là sa force, le principe de son ascendant, et aussi sa chance, non préméditée, d'ultérieure fortune. On peut atteindre à beaucoup en aspirant à ne rien être. Tout le monde est à lui, parce qu'il est à tout le monde. Dans les commencements, cet homme qui, par abnégation, parfois outrée, s'efface, ne comptait presque point. Les professions de foi électorales ne daignaient pas faire mention de lui. On eût rougi de s'engager à le reconnaître et à le servir. Aujourd'hui,—nous invoquons de très récents exemples,—chaque candidat met son honneur ou trouve son intérêt à se déclarer septennaliste.

Ce n'est peut-être qu'une politesse; il serait imprudent de se dispenser, et nul ne s'en dispense plus.

Nous recommandons ce symptôme aux sombres et aux atrabilaires qui s'acharnent à répéter que notre situation piétine en quelque sorte sur place. La vérité est qu'elle marche, qu'elle avance, et cela dans le sens souhaitable.

☞ Toujours en magasin une grande variété de sommiers à ressort, de matelas, oreillers, &c., faits de crin, de plume ou de mousse chez Jos. B. Hubbard, 128 Remparts au coin de Perdido.

—La *Gazette de Thionville*, du 22 août, annonce que l'autorité prussienne vient de fermer le magnifique séminaire de Beauregard, près de Thionville. C'était un des plus beaux établissements de ce genre, par son aménagement intérieur. Les élèves y étaient au nombre de 700.

—M. le général de Wimpfen vient d'assigner M. Paul de Cassagnac pour les articles publiés par ce dernier dans le *Pays*, au sujet de la bataille de Sedan.

M. Jules Favre aurait été choisi pour avocat par le général de Wimpfen.

La journée d'hier.

La bataille.

Première victoire du peuple.

Elle est sanglante.

Dans notre seconde édition d'hier, publiée à trois heures après-midi, nous disions que les métropolitains réunis sur la place Jackson n'avaient pas l'air de vouloir faire de mouvements; à peine les feuilles imprimées étaient-elles livrées aux premiers *newsboys*, que les métropolitains arrivaient pour nous donner un démenti.

La force du premier precinct avançait de la place Jackson sur la levée, pendant que celle du second suivait une ligne parallèle rue de la Vielle-Levée et que celle du troisième venait occuper la rue de Chartres, entre Conti et Bienville enfermant nos bureaux entre les deux détachements.

Chacun des détachements avait une pièce d'artillerie celui de la levée en avait deux. La pièce qui était à l'encoignure Chartres et Bienville était un obusier; celle de la levée était une mitrailleuse Gatlin.

Vers 4 heures les forces des citoyens s'étant avancées près de la rue du Canal, les métropolitains ont ouvert le feu sur elles avec leur artillerie mais elles n'ont eu le temps de tirer que trois coups de la mitrailleuse Gatlin, car en un clin d'œil les compagnies du peuple après deux ou trois décharges qui avaient abattu les artilleurs et un assez grand nombre de métropolitains, arrivaient sur elles et leur enlevant trois pièces de canon sur quatre les forçaient à une retraite précipitée vers la place Jackson.

Un métropolitain blessé racontait qu'il avait vu les hommes tomber auprès des pièces et autour de lui, comme les feuilles d'automne pendant un vent d'orage.

Le détachement de police de la rue de Chartres avait porté une partie de ses forces jusqu'à la rue de la Douane et les hommes ont tiré en grand désordre vers la rue du Canal et dans la direction de la Levée par les rues Douane et Bienville. On peut voir les traces de leurs décharges dans les enseignes et les poteaux de ces deux rues.

Longstreet a conduit la retraite et il a pu se rappeler le mot du vieux Scott après Manassas. Il avait à combattre ses anciens soldats et n'avait avec lui que des hommes peu désireux de se mesurer avec la population ou des hommes de couleur qui ont lâché pied à la seconde décharge.

Le colonel Badger, chef de la police, a été grièvement blessé sur la Levée où il commandait. Il est tombé de son cheval, s'est relevé et portant la main à son côté il a dit: je suis blessé. Il a été plus tard conduit chez lui dans un cab.

Le major Baldy, président du bureau métropolitain, a enfoncé une des fenêtres de la Douane pour chercher un refuge dans cet édifice fédéral. Il a été suivi par le trésorier de cette digne institution.

Plusieurs des métropolitains blessés ont retraité avec leurs forces ou ont été emportés du champ de bataille. Une vingtaine y sont restés. A l'encoignure Chartres et Bienville nous avons vu un pauvre diable qui paraissait bien près de rendre l'âme.

On nous a dit que c'était un cocher des chemins de fer de ville qui s'était engagé le matin dans la police.

Parmi les morts de la police on cite le sergent MacManus, du troisième precinct.

Du côté des citoyens nous avons à enregistrer des pertes douloureuses soit parmi les combattants, soit parmi les simples spectateurs.

Un des rapporteurs du *Bulletin*, M. West, a été tué.

M. A. Gauthier, du cinquième ward, a été grièvement blessé suivant un rapport, tué dit une autre version, nous espérons que celle-ci est fausse.

Parmi les blessés on nous a cité les noms suivants: S. B. Newman jne, Hamner Robinson, blessé au poignet, le colonel Robbins, Fred. Moorman et Aby.

Nous n'avons pas encore de détails sur la prise de la station centrale de police, rue Carondelet, Davidson Court, mais nous savons qu'elle a été occupée dans l'après-midi, ainsi que les autres postes de police du premier et du troisième district.

Dans la bataille autour de la Douane la cavalerie métropolitaine a donné et on a vu quelque temps après plusieurs chevaux courir sans cavaliers. Le cheval du colonel Badger a parcouru la rue de Chartres et a été arrêté nous ne savons où.

Les compagnies de citoyens ont montré un courage et une résolution admirables; elles ont prouvé une fois de plus l'avantage qu'ont des hommes qui combattent pour leurs libertés et leurs foyers contre des troupes mercenaires.

AUTRES DÉTAILS.

Les dernières informations qui nous parviennent portent que les citoyens n'ont enlevé que deux pièces d'artillerie, les deux obusiers. Il ne reste plus à la police que deux mitrailleuses Gatlin et deux canons Napoléon.

Le colonel Badger n'a pas été transporté chez lui mais à l'Hôpital de Charité. Il a reçu trois blessures, l'une au bras l'autre au corps et la troisième à la jambe. Cette dernière nécessitera une amputation.

Du côté des citoyens nous apprenons que M. Albert M. Gautier a réellement été tué, ainsi que M. Newman que nous avons indiqué comme blessé.

Nous avons encore à enregistrer la mort du major Joseph Kleber Gourdain qui a été tué à l'encoignure de la rue de Chartres et de la rue Conti par un métropolitain dont il a voulu prendre le fusil pendant la bataille.

Le jeune Gautier a été atteint en chargeant bravement à la baïonnette, avec sa compagnie, sur une pièce d'artillerie.

West, Gautier, Newman, Gourdain sont tombés martyrs d'une noble et sainte cause et les sympathies de toute la communauté sont acquises à leurs familles.

LA POSITION DES FORCES HIER SOIR.

Voici, d'après les informations qui nous sont parvenues hier, quelles étaient, à neuf heures du soir, les positions respectives des forces belligérantes.

Les métropolitains continuaient à occuper la place Jackson, l'arsenal de la rue St. Pierre et l'Hôtel St. Louis.

Les milices du peuple occupaient la rue Poydras depuis le fleuve jusqu'au fond de la ville avec des avant-postes aux encoignures de la rue du Canal.

Elles avaient pris les précautions nécessaires pour prévenir une surprise pendant la nuit. Nous ignorons quelles pouvaient être les intentions de part et d'autre, mais il semblait que la nuit devait se passer sans attaque.

PROVISIONS POUR LA MILICE DU PEUPLE.

On nous invite à publier une suggestion utile: l'envoi de provisions de bouche, pains, viandes cuites, café, vins, etc., pour être distribuées aux citoyens sous les armes.

On peut diriger les envois sur l'Hôtel de ville où des citoyens de bonne volonté, au nombre desquels nous pouvons citer M. E. F. Mioton, se constitueront en comités de distribution.

BLESSÉS A L'HÔPITAL DE CHARITÉ.

Une personne nous a apporté hier soir l'information qu'il y avait à l'Hôpital de Charité une vingtaine de blessés.

Le Dr. Lemonnier qui a soigné plusieurs des blessés à l'Hôpital, nous dit que la plupart des blessures sont d'une nature grave. Plusieurs ont deux blessures.

LES TROUPES DES ETATS-UNIS.

Les troupes des Etats-Unis postées à la Douane ont assisté en spectatrices à la bataille qui a eu lieu autour de cet édifice. Lorsque les compagnies de citoyens ont passé devant elles, les citoyens leur ont fait le salut militaire. La déroute de la police de Kellogg n'a pas paru émouvoir le moins du monde les soldats de l'Oncle Sam.

PRISONNIERS ET DÉSERTEURS.

Plusieurs métropolitains ont été faits prisonniers entr'autres le capitaine McCann, du 3me precinct. D'autres métropolitains ont donné leur démission et plusieurs ont déserté. Tous ceux qu'on avait laissés dans la partie supérieure de la ville, une quarantaine environ, ont quitté leurs uniformes et sont rentrés chez eux. Tous les postes de police sont abandonnés.

A ALGER.

Les citoyens se sont emparés à Alger du poste de police et de cent carabines Winchester qui s'y trouvaient. L'ordre règne sur l'autre rive du fleuve.

TROISIÈME DISTRICT.

Les citoyens du Troisième District ont occupé le poste de police et font des patrouilles. Tout était tranquille quand notre rapporteur y a passé.

ENCORE DEUX VICTIMES.

On nous avait rapporté que MM. Charles Brulard et A. Bozonier avaient été tués: cette nouvelle qui ne nous était parvenue qu'à l'état de rumeur est malheureusement confirmée par les avis de décès de ces deux citoyens. Encore deux noms à ajouter à la liste des victimes de la cause du peuple.

Cela porte à six le nombre des citoyens courageux et estimables tués par les sbires de Kellogg. Nous n'avons pu nous procurer une liste exacte des blessés. M. Brulard était un père de famille qui laisse une veuve et trois enfants. M. A. Bozonier avait perdu un bras à la guerre, il servait dans la batterie des Gardes d'Orléans.

UNE SEPTIÈME VICTIME.

A minuit on nous apporte l'avis de décès de M. E. A. Toledano qui a été tué aussi dans le combat d'hier. Cela porte à sept le nombre de ceux que l'usurpateur a fait tuer.

LISTE DES TUÉS DANS LA POLICE.

Voici la liste des officiers de la police qui ont été tués hier dans la lutte:

Le capitaine Joseph, du 3me precinct, et les sergents Banks, McCann, McManus et Champagne. Nous n'avons pas la liste des simples soldats.

Le capitaine Lawler, de la police du port a été blessé.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Minuit et demi.—A minuit, une vingtaine de métropolitains, envoyés sans doute en reconnaissance, se sont avancés jusqu'au coin des rues de Chartres et Canal pour voir si ce point était gardé.

Ils ont été si chaudement reçus qu'ils ont rétrogradé à toutes jambes jusqu'à la rue Conti. Leurs chefs ont eu beaucoup de peine à les ramener jusqu'à la rue Bienville par où ils ont pris la direction de la levée.

☞ Reçu par l'ex-brig Albert Dillon de New York, un grand assortiment de meubles de salon et autres chez Jos. B. Hubbard, au coin des rues Perdido et Remparts.

(De nos éditions d'hier matin.)

LE COMBLE DE LA MESURE.

Dimanche matin, l'*Abeille*, le *Bulletin* et le *Picayune* ont publié une convocation signée par un certain nombre de citoyens respectables, invitant le peuple de la Nouvelle Orléans à se réunir aujourd'hui, lundi, à onze heures, autour de la statue de Clay, rue du Canal, pour protester contre les actes arbitraires réitérés d'un gouverneur usurpateur et les atteintes journalières portées à la liberté individuelle et au droit de propriété.

Cette convocation n'avait rien que de légitime et de légal. Cependant elle a suffi pour jeter l'effroi dans le camp de l'usurpation, et, depuis dimanche matin, les lieutenants de Kellogg n'ont été occupés qu'à accumuler les armes et les munitions et à armer les nègres de la Nouvelle-Orléans dans l'intention trop évidente de les lancer sur la population blanche de la Nouvelle-Orléans.

En même temps, Kellogg envoyait dépêche sur dépêche, messager sur messager, pour hâter l'arrivée des troupes des Etats-Unis, afin de se réfugier, si besoin était, sous leur protection toute puissante.

On nous assure que M. Kellogg, effrayé des conséquences de la lutte que la coterie qui le pousse cherche à engager, a voulu, dimanche, donner sa démission, mais qu'il en a été empêché par les hommes de son entourage entre les mains desquels il n'est plus qu'un instrument. Il était introuvable lundi matin et on ne sait où il est caché ou peut-être gardé à vue par ses affidés.

Il est évident que la clique radicale a résolu d'en venir aux mesures les plus extrêmes, car c'est un véritable défi adressé à la population blanche que le rassemblement et l'armement de ces forces empruntées aux plus mauvais éléments de la population de couleur et casernées dans les édifices publics.

Il n'est pas extraordinaire que voyant ces sinistres préparatifs, les citoyens qui ont des armes se soient réunis pour protéger les propriétés et les existences contre les éventualités menaçantes que laissent entrevoir les actes de M. Kellogg. On a lieu de croire que cet homme néfaste, voyant qu'il lui sera impossible de se maintenir au pouvoir en Louisiane, veut, avant de fuir, (et il a dû se réserver des moyens de fuite) mettre aux prises les deux races afin d'exercer une vengeance terrible contre la population qui ne veut pas se soumettre à son joug.

Nous déplorons l'aveuglement des hommes de couleur qui se sont rangés sous le drapeau de Kellogg et qui se laissent entraîner par lui dans une lutte qui ne peut avoir aucun profit pour eux, car Kellogg les trahira s'il en trouve l'occasion, et, comme leurs frères des campagnes ils seront sacrifiés sans merci par les agitateurs qui leur mettent les armes à la main.

On les trompe également quand on leur dit qu'ils courent le moindre danger, ou que les blancs veulent les priver de leur droit de vote.

Quoiqu'il en soit, la population blanche ne peut se courber devant l'intimidation. Elle doit, en cette circonstance, affirmer le droit qu'elle a de se réunir et d'exprimer ses griefs.

P. S. Au moment où nous allons sous presse, une foule considérable s'assemble rue du Canal et le meeting va s'organiser

LE MEETING de la rue du Canal.

LA POPULATION SOULEVEE

Un comité demande l'abdication de Kellogg.

Kellogg invisible.

Lundi vers onze heures une foule nombreuse se pressait sur les côtés de la rue du Canal, au pied de la statue de Clay et dans les rues adjacentes.

A onze heures et demie M. R. H. Marr, assisté de membres du comité des 70, appelle l'assemblée à l'ordre.

M. Musson est proposé et accepté comme président.

Sont nommés vice-présidents MM. Sam. Bell, H. Renshaw, J. I. Adams, Perry Nugent, Sam. Flower, S. H. Boyd, Mr. Gillis, Robert Hare, Jules Vairin, Louis Bush, J. J. Gidière, J. K. Russ, J. J. Warren.

M. Marr, lit une adresse au peuple de la Louisiane dans la quelle il démontre le droit du peuple de porter des armes, puis il donne lecture des résolutions suivantes:

RÉSOLUTIONS.

Attendu qu'à une élection générale tenue en Louisiane le 4 novembre 1872, Jno. Mc Enery a été élu gouverneur par une majorité de 10,000 voix sur son concurrent William Pitt Kellogg et D. B. Penn lieutenant-gouverneur par une majorité de 15,000 voix sur son concurrent C. C. Antoine.

Et attendu que par fraude et violence les candidats battus ont saisi le pouvoir exécutif.

Et attendu que, de temps à autre, par d'autres actes irréguliers, frauduleux et violents, en présence du rapport du comité du Sénat des Etats-Unis, nommé pour s'enquérir des affaires de la Louisiane, portant "que le gouvernement existant de l'Etat est une usurpation; le résultat d'un abus violent des fonctions judiciaires et n'est soutenu que par la force" — Wm. P. Kellogg a continué à garder le pouvoir, au grand préjudice et à la honte du peuple de la Louisiane et en mettant en péril les institutions républicaines dans tout le pays.

Et attendu que, dans le but de contrôler et de déterminer les résultats de l'élection prochaine qui se tiendra en Louisiane, au mois de novembre, il a en vertu d'une loi connue sous le nom: "d'Acte de l'enregistrement," passée dans le but de faire échouer la volonté populaire, assuré pour lui et ses partisans le pouvoir de refuser d'enregistrer des citoyens *bona fide*, qui se sont vu refuser par les Cours un ordre pour forcer les inspecteurs de les enregistrer, refus provenant de ce que la dite loi prononce une peine contre les juges qui oseront connaître de ses appels.

Et, attendu que par de fausses et infâmes représentations des motifs de notre peuple, il a reçu la promesse de l'aide de l'armée fédérale placée sous les ordres de l'avocat-général des Etats-Unis et sujette à l'appel des surintendants des Etats-Unis, dans le but d'intimider l'Etat et de contrôler l'élection,

Et attendu, ainsi que le déclare l'appel de ce meeting "un par un nos droits les plus chers ont été foulés aux pieds jusqu'à ce qu'enfin, pour comble d'insolence, cette moquerie d'un gouvernement républicain a même osé nier le droit solennellement garanti par la constitution des Etats-Unis, laquelle déclare que le droit du peuple de porter des armes ne sera jamais enfreint;

Il est résolu que nous maintenons solennellement les résolutions adoptées à la convention de Baton Rouge le 24 août 1874 —c'est à dire

Que le peuple blanc de la Louisiane ne veut pas priver les hommes de couleur de leurs droits;

Que W. P. Kellogg, n'est qu'un usurpateur et nous le dénonçons comme tel;

Que son gouvernement est arbitraire, injuste, oppresseur et ne peut se maintenir qu'à l'aide de l'intervention fédérale; que les lois d'élection et d'enregistrement en vertu desquelles cette élection doit avoir lieu ont pour but de continuer l'usurpation en privant le peuple, et surtout les citoyens naturalisés, de l'occasion de se faire inscrire et de voter.

Conséquemment, au nom des citoyens de la Nouvelle-Orléans assemblés et du peuple de l'Etat de la Louisiane, victimes de la fraude et de la violence et dont les droits et les libertés ont été foulés aux pieds.

Nous demandons à WM. PITT KELLOGG D'ABDIQUER IMMÉDIATEMENT.

Il est résolu que le président du meeting nomme un comité de cinq membres qui présenteront ces résolutions à W. P. Kellogg, exigeront de lui une réponse immédiate et feront connaître au meeting le résultat de l'entrevue.

Le comité nommé par le président, composé de MM. R. H. Marr, Jules Tuyès, Dr. Samuel Choppin, Sam Bell et J. B. Woods sont arrivés au Crescent Hall de retour de leur mission.

M. Marr a fait le rapport suivant:

Monsieur le Président:

"Suivant vos instructions le comité s'est rendu à l'Hôtel St-Louis pour voir Wm. Pitt Kellogg, mais nous n'avons pu le voir. Nous avons été reçus par H. C. Dibble qui a déclaré qu'il faisait partie de l'état-major du gouverneur et qu'il était autorisé quelle que fût l'affaire qui nous amenât à traiter avec lui.

"Nous lui présentâmes alors les résolutions et il sortit quelques instants et revint avec une lettre portant que Kellogg ne voulait pas donner sa démission et qu'il ne reconnaissait pas le meeting de citoyens comme un meeting paisible parce qu'il y avait des hommes armés prêts à marcher au premier signal et que s'il s'agissait d'un meeting paisible il recevrait toute communication."

Des cris se font entendre dans la foule "qu'on le pende, à bas l'usurpateur, combattons pour nos droits, qu'on nous donne des chefs et nous serons prêts."

Un orateur prend la parole et dit:

"Concitoyens, tous nos efforts ont échoué. Voilà dix ans que nous sommes foulés aux pieds. Nous avons eu recours à tous les appels et partout nous avons été repoussés. Maintenant, il faut tenir bon et délivrer la Louisiane par la force. Voulez-vous vous réunir ici aujourd'hui? (Cris de "oui" "oui") Eh bien! Rentrez chez vous, prenez vos fusils, vos munitions. Dites à vos femmes et à vos enfants de vous apporter des provisions. Venez tous. Aux barricades! Et tenez bon pour l'honneur de la Louisiane. Soyez prêts à mourir s'il le faut plutôt que de vivre déshonorés.

"Que chacun soit prêt à faire son devoir (cris de maintenant, maintenant, allons le pendre et nettoyer l'Etat.")

"Non, reprend l'orateur, il faut nous préparer d'abord, et alors nous agirons. Vos chefs sont ici et résolus. Réunissez-vous dans une heure rue du Canal et alors nous ferons notre devoir."

Sur ces paroles la foule se disperse dans toutes les directions en proie à une agitation extrême. Il est une heure après-midi.

Les nouvelles.

LES TROUPES DES ETATS-UNIS.

Il y a en tout une cinquantaine de soldats des Etats-Unis à la Douane et, d'après les informations que nous avons pu obtenir, leurs instructions se bornent à faire respecter les propriétés des Etats-Unis.

Il est vrai qu'elles peuvent être à tout moment, requises par le marshall des Etats-Unis; mais le marshall ne peut agir que sur la réquisition d'une autorité judiciaire quelconque.

L'HOTEL ST-LOUIS.

Depuis dimanche matin on voit entrer à l'hôtel St-Louis quantité de nègres isolément ou par groupes. Ils arrivent de tous les points de la ville et la plupart portent des paquets sous le bras. Des caisses d'armes et de munitions ont été portées de l'arsenal de la rue St-Pierre à l'hôtel et on arme les nègres à l'intérieur. Il doit y avoir quatre ou cinq cents hommes dans la maison d'Etat transformée en caserne.

LES ACTES D'ARBITRAIRE.

Dimanche la police s'est assemblée autour de deux navires arrivés de New-York à bord desquels elle supposait qu'il y avait des armes. Des démarches ont été faites par les envoyés de Kellogg auprès de M. Moulton, l'agent de ces navires, pour obtenir de lui un ordre afin d'ouvrir la cale et de débarquer les armes dont la police voulait s'emparer. M. Moulton, a énergiquement refusé et l'usurpateur n'a pas osé faire envahir les navires.

NÉGATION DU DROIT DE PORT D'ARMES.

Samedi soir, un monsieur passait rue Gasquet avec un mousquet sur l'épaule, lorsqu'il a été arrêté par deux policiers nègres à cheval qui l'ont conduit à la station et ont fait contre lui un affidavit pour port d'armes cachées. Ces policiers nègres ont déclaré qu'il n'était plus permis à un citoyen blanc de passer dans les rues avec une arme. Le port d'armes n'est plus permis qu'aux nègres et aux sbirres de Kellogg.

Dernières Nouvelles.

Trois heures après-midi.

Les métropolitains occupent toujours la place Jackson et l'Hôtel St-Louis et ne paraissent pas disposés à faire de mouvement agressif.

Les citoyens ont pris les armes et ont des forces de plusieurs centaines d'hommes stationnés dans divers endroits.

L'Hôtel de Ville a été occupé par un de ces corps. Un autre est stationné aux des Magasins. Ce dernier est fort de 400 hommes.

Le plan des citoyens paraît être d'occuper toute la partie supérieure de la ville jusqu'à la rue du Canal et ensuite d'investir les Kellogistes.

Nous apprenons que les fils télégraphiques ont été coupés, de façon à intercepter les communications entre les différents postes des partisans de Kellogg.

Prenez courage, invalides.

[illegible] ... Bitters de Hostetter.

Décédé hier à sept heures du soir, à l'âge de quarante-huit ans, Major JOSEPH KLÉBER GOURDAIN. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu demain matin à 8 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, 131 rue St-Claude, et le corps sera conduit au débarcadère du chemin de fer de Morgan pour être ensuite transféré à Thibodeaux.

Tué, en défendant les droits du Peuple, le lundi 14 septembre 1874, ALBERT M. GAUTIER, âgé de 25 ans. Ses amis et ceux de ses frères Jules L. et Chas. E. Gautier, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, [illegible], entre Dauphine et St-Philip.

Décédé hier soir à l'âge de trente-trois ans, CHARLES BRULARD. Les amis et connaissances du défunt et des familles Brulard, White et [illegible] sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à cinq heures précises. Le corps est exposé [illegible], entre Marais et Villeré.

Décédé hier, à l'âge de trente-deux ans, A. BOZONIER. Les amis et connaissances du défunt et de sa famille et ses anciens camarades de la Batterie des Gardes d'Orléans sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures. Le convoi partira de la maison mortuaire au coin des rues Ursulines et St-Claude.

Décédé, hier à 4 heures et demie P. M., à l'âge de [illegible], E. A. TOLEDANO. Ses amis et ceux de sa famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 5 heures après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Toledano entre St-Charles et Prytania.

ASSEMBLÉE DES DÉPOSANTS DE LA BANQUE DES CITOYENS.

Les déposants de cette ancienne institution se sont assemblés, hier soir, au No. 45 de la rue du Camp, afin de se consulter, prendre en considération les affaires de la banque et adopter les mesures nécessaires dans le but de protéger les intérêts de chacun. [illegible]

Puis l'assemblée s'est ajournée.

HENRY RENSHAW, Président.
JAMES M. DOWLING, Secrétaire.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

AVIS AUX DÉPOSANTS.

Les personnes qui ont des dépôts à la banque des Citoyens sont informées qu'elles pourront recevoir des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant six pour cent d'intérêt l'an, payables à six, douze et dix-huit mois—lesquels certificats seront reçus en paiement DE TOUTES SOMMES DUES A LA BANQUE [illegible]

JOHN G. GAINES, Président.
Nelle-Orléans, 8 septembre 1874.

AVIS DU COMPTOIR D'ÉCHANGE.

Nouvelle-Orléans, 7 septembre 1874. [illegible]

Signé, J. H. MAYNARD, Secrétaire. New-Orleans Clearing House Association.

Le Dr. Alfred Mercier

De retour à la Nouvelle-Orléans, annonce à ses amis et au public qu'il reprend immédiatement l'exercice de sa profession. [illegible]

Changement de domicile.

Le Dr A. DE ROALDES a l'honneur de prévenir sa clientèle [illegible]

Entrepôt de tapis et de toiles cirées 165......Rue du Canal......165

ELKIN & CO.,

REÇOIVENT, en ce moment, Tapis velours et de Bruxelles, nouveaux et élégants, un grand assortiment de [illegible]

Le Mitchell & Rammelsberg FURNITURE CO., au No [illegible] de la rue du Camp, coin Poydras. [illegible]

GEORGE MITCHELL, Agent.

Liquidation Positive.

P. MALLARD, 55 Rue Royale.

Appelle de nouveau l'attention du public sur son beau stock de meubles et articles de fantaisie, étoffes, rideaux, [illegible]

En débarquement du navire Avenir, venant de Marseille.

50 BARRIQUES Vin blanc Côtes, Sauternes, [illegible]

A vendre par U. MARINONI.

Plants de Cannes de Java, A VENDRE.

Quelques cannes de Cheribon, Violet [illegible]

P. M. LAPICE.

Chambres et Pension.

Madame MAZUC a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'elle vient de transférer sa pension [illegible]

Le soussigné agent des puissantes Agences de "LA CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES" de Paris, [illegible] MANHATTAN INSURANCE COMPANY de New-York [illegible]

M. J. SMITH & CO.

Tenue de Livres. [illegible] J. PINGARD.

Les soussignés achètent les certificats de dépôts de la Banque des Citoyens [illegible]

BARNETT & CAMMACK, Courtiers.

BARNETT & CAMMACK, COURTIERS. [illegible] RUE CARONDELET [illegible]

L'Union Française. BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 6. [illegible] L. BRETON.

M. CHS. GAULON, COAL. Marchand de charbon de Pittsburg de première qualité [illegible]

Aux Familles. Exercices Gymnastiques. [illegible] HARRY HAMMERSLEY.

Demande. [illegible] GREGG SEWING MACHINE [illegible]

Le prix ($10,) DIX DOLLARS par [illegible]

UNION OIL COMPANY, BIENVILLE OIL WORKS CO, LOUISIANA OIL COMPANY, A. A. MAGINNIS' SONS.

PORTO. Reçu par le steamship "Alice," [illegible] J. PLAISETY.

En débarquement du navire Ville de Bordeaux. [illegible] C. CAVAROC & SON.

En débarquement du navire Avenir. [illegible] C. CAVAROC & SON.

Dessin linéaire. [illegible]

Nourrice. [illegible]

L'HUILE D'ASSURANCE.

L'HUILE D'ASSURANCE

Est une huile d'éclairage, parfaitement pure et dont l'usage n'offre absolument aucun danger; elle est distillée et raffinée expressément pour les lampes ordinaires dont se servent les familles.

Elle a les trois qualités essentielles: la sureté, l'économie et le brillant.

Elle ne fait pas explosion et ne s'allume pas dans une lampe.

On peut l'employer, en toute sureté dans une lampe à huile kérosène ou de charbon, sans changer de bec.

[illegible]

ELLE NE PRÉSENTE AUCUN DANGER, MÊME ENTRE DES MAINS INHABILES. SI UNE LAMPE PLEINE DE CETTE HUILE EST RENVERSÉE OU TOMBE, LA LUMIÈRE EST ÉTEINTE IMMÉDIATEMENT, CAR L'HUILE EST D'UNE GRANDE DENSITÉ ET NON INFLAMMABLE.

[illegible]

S. S. HERRICK, D. M.

C. B. WHITE, D. M.

I. L. CRAWCOUR, D. M.

L'HUILE D'ASSURANCE se vend à un prix qui la met à la portée de toutes les classes de consommateurs. [illegible]

Cinquante Cents le Gallon.

[illegible]

Wm. E. JERVEY, SURINTENDANT, Nos 96 et 97 de la rue Gravier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]

B. BLOOMFIELD & Co

Au No 67 de la rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville. [illegible]

MARCHANDS DE FOURNITURES DE BUREAUX, FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC, IMPRIMEURS ET RELIEURS, LITHOGRAPHES ET GRAVEURS, EDITEURS ET MARCHANDS D'OUVRAGES DE DROIT, IMPRIMEURS DE MÉMOIRES D'AVOCATS. [illegible]

Toutes les Fournitures de Bureaux [illegible]

Prix Réduits.

INSTITUTIONS.

Institution Commerciale et Classique. [illegible]

Collège Commercial de ST-STANISLAS. [illegible]

INSTITUTION D'AQUIN. [illegible]

INSTITUTION DUREL. [illegible]

JEFFERSON ACADEMY [illegible]

C. J. LORD. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS Pour les Demoiselles, [illegible]

Pension Privée d'Orléans. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux. [illegible]

AUX FAMILLES. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

Boulangerie. [illegible]

A Louer. [illegible]

A louer. [illegible]

A Louer. [illegible]

A vendre ou à louer. [illegible]

A vendre ou à louer. [illegible]